



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Marquages d'un pneu

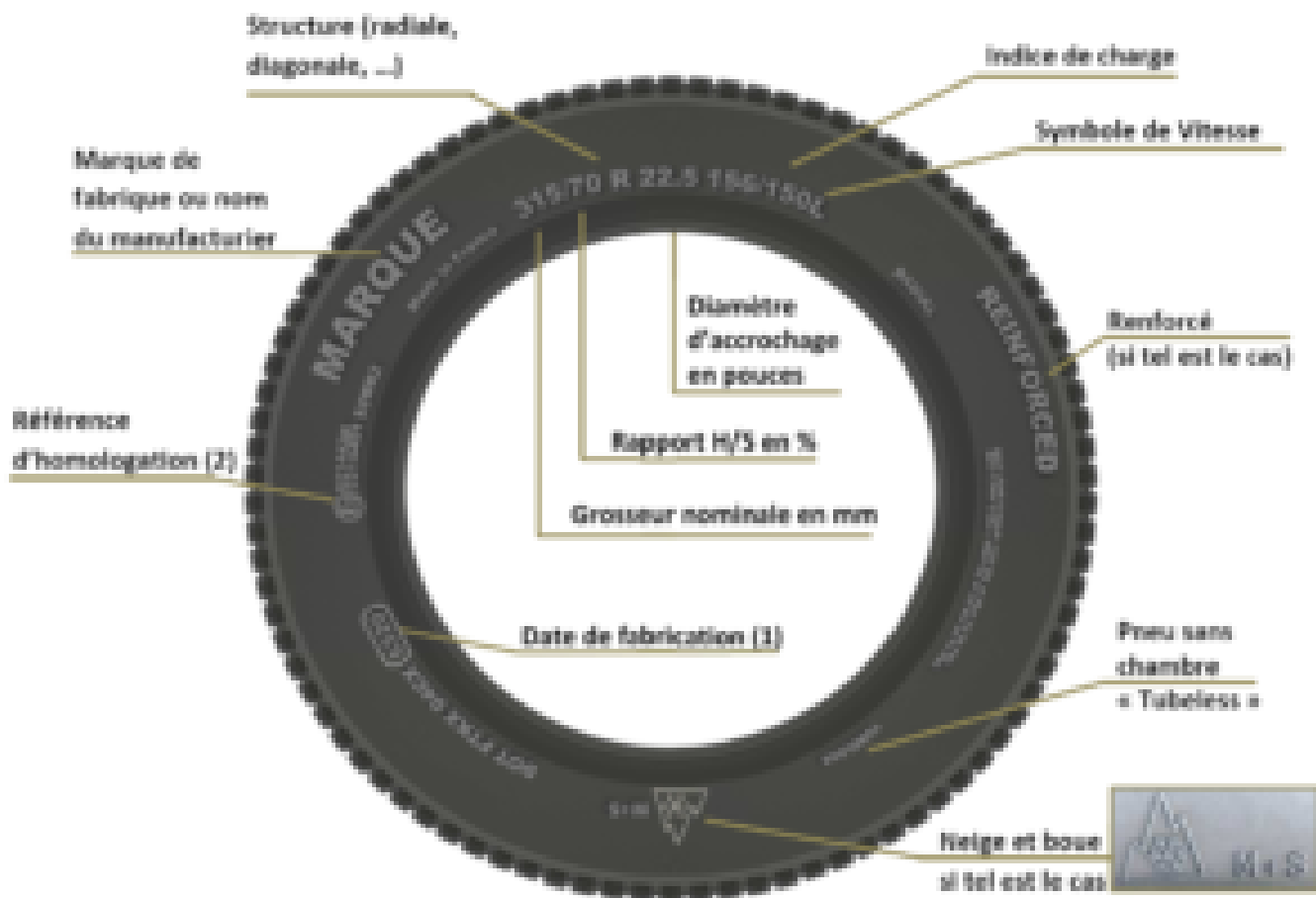
Comment lit-on les inscriptions d'un pneu?

Sachez lire les inscriptions qui figurent sur les flancs de vos pneumatiques et, notamment, la dimension :

315/70 R 22.5 156/150 L TUBELESS



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



Nota :

1) À compter du 01/01/2000, 4 chiffres – ex : 0519 → 5^{ème} semaine 2019

2)  suite du nombre correspondant au pays d'homologation et du n° d'homologation, avec la lettre S pour les élastiques concrets, W pour l'adhérence sur sol mouillé, R pour la résistance au roulement.



3) Le suffixe « CP » est spécifique au pneu pour Camping-car



Les marquages obligatoires

315

Largeur en millimètres (mm) de la section du pneu (de flanc à flanc). Ici, le pneu fait 315 mm de large



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

70	Série du pneu. C'est la hauteur du flanc du pneu exprimé en % de la largeur de section du pneu. La hauteur du flanc est, ici, égale à 70 % de 315 mm soit environ 220 mm.
R ou RADIAL Pas d'indication ou D	La lettre « R » et facultativement le mot « RADIAL » pour les pneumatiques à structure radiale. Pas d'indication ou la lettre « D » pour les pneumatiques à structure diagonale
22.5	Diamètre nominal de la jante = Diamètre intérieur en pouces du pneu (1 pouce = 25,4 mm) Ici, le diamètre intérieur du pneu est donc de 571,5 mm. Attention, le diamètre de la jante sur laquelle le pneu est monté doit être toujours le même que le diamètre intérieur du pneu.
156/150	Ces nombres sont très importants, ils indiquent la charge maximale que peut supporter le pneu à la pression nominale. Ce sont les indices de charge du pneu. Le premier nombre indique la charge maximum que peut supporter le pneu, monté en simple, sur un côté du véhicule. Ici, 156 correspond à 4 000 kg soit 8 000 kg à l'essieu. Le second nombre indique la charge maximum que peut supporter le pneu, monté en jumelé, sur un côté du véhicule. Ici, 150 correspond à 3 350 kg soit 6 700 kg à l'essieu.
L	Code de vitesse du pneu. C'est la vitesse maximale à laquelle le pneu peut rouler sans dommage. Ici, L = 120 km/h
TUBELESS	Ce pneu est dit TUBELESS ou à chambre incorporée. Doit donc se monter impérativement sans chambre à air. Attention, vérifiez que la jante est également Tubeless.
 00-03 725	Correspond au numéro d'homologation du pneumatique accordé par un pays signataire du règlement international UNCE R. 54. (le code de la route, dans son article 1^{er} de l'arrêté français du 24/10/1994, précise que les véhicules automobiles et leurs remorques doivent être équipés de pneumatiques homologués en application du Règlement UNECE R. 54) Cette marque d'homologation se compose : <ul style="list-style-type: none"> • de la lettre « E » suivie du ou des chiffres distinctifs de l'Etat membre ayant accordé la réception (2 pour la France par exemple) • du numéro d'homologation, précédé des chiffres « 00 » pour les pneumatiques neufs pour véhicules utilitaires et « 109R-00 » pour les pneumatiques rechapés pour véhicules utilitaires
 00 03456-s	Correspond au numéro d'homologation du pneumatique traduisant la conformité à la réglementation sur le bruit des pneus (Directive européenne n° 2001/43). Le chiffre suivant la lettre « e » indique le pays l'ayant attribué : ici, ce sont les autorités néerlandaises.


Les marquages optionnels

M+S ou **M.S.**


Ces lettres indiquent s'il s'agit d'un pneumatique dont le dessin de la bande de roulement est conçu avant tout pour assurer, dans la boue et la neige fraîche ou fondante, un comportement meilleur que celui des pneumatiques normaux



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

 ou REGROOVABLE	Pour les pneumatiques recreusables des véhicules utilitaires
---	--

Les autres marquages

Marquage propre à chaque manufacturier	L'indication de la sculpture (le dessin de la bande de roulement)
MPT (Multipurpose Trucks)	Concerne les pneumatiques pour véhicules utilitaires tous terrains
FRT (Free Rolling Tyre)	Concerne les pneumatiques pour véhicules utilitaires réservés à l'équipement des essieux non-propulseurs, à l'exclusion des axes avant de direction des véhicules automobiles
	L'indication du sens de roulage du pneumatique